

COMMUNE D'ORSAY

DECISION N°24-40

Dépôt d'un dossier de demande de subventions auprès d'Ile-de-France Nature dans le cadre de l'AMI Retour de la Nature en Ville pour soutenir financièrement les études techniques concernant l'aménagement d'un espace boisé classé

Le Maire de la commune d'Orsay,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°2021-01b du 19 janvier 2021 portant délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au Maire,

Vu le budget communal,

Considérant l'appel à projet du AMI Retour de la Nature en Ville,

Considérant que la Ville souhaite préserver les continuités écologiques du site, aménager le tracé du Ru du Mondétour et gérer les eaux pluviales à la parcelle afin de réduire les risques d'inondations, aménager un circuit pédagogique pour les scolaires et les associations,

Considérant la volonté de préserver un site présentant une biodiversité importante dans un contexte urbain dense et de permettre l'accès au public afin de les sensibiliser à la protection de ce type d'espace,

Considérant la nécessité de lancer des études techniques,

Décide :

Article 1 - Monsieur le Maire est autorisé à déposer un dossier de demande de subventions auprès d'Ile-de-France Nature dans le cadre de l'AMI Retour de la Nature en Ville pour soutenir financièrement les études techniques nécessaires à l'aménagement d'un espace boisé classé.

Article 2 - Le coût estimatif du projet s'établit à 60 000 € HT € et la participation d'Ile-de-France Nature s'établit à hauteur maximum de 70 %, soit 42 000 €.

Article 3 - Les recettes correspondantes seront imputées au budget communal.

Article 4 - La présente décision sera portée à la connaissance du conseil municipal lors de sa prochaine réunion et publiée conformément aux dispositions prévues par le Code générale des collectivités territoriales.

Article 5 - Conformément aux dispositions de l'article 421-1 du Code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Versailles, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission en préfecture.

Fait à Orsay, le **28 MARS 2024**

Par délégation du conseil municipal
David ROS
Sénateur- Maire d'Orsay
Conseiller départemental de l'Essonne



Certifié exécutoire, compte-tenu **28 MARS 2024**
De la transmission en Préfecture le :
De la publication

28 MARS 2024

AMI Retour de la Nature en Ville
Soutien aux études de renaturation et de création d'espaces verts

Commune d'Orsay - 91400
Aménagement d'un espace boisé classé : La Croix de Bures

Je soussigné : David Ros

Maire de la collectivité de : Ville d'Orsay

Atteste que la Ville d'Orsay est propriétaire de l'espace boisé classé situé Rue Louis Scocard 91400 et faisant l'objet d'une demande de subvention au titre de l'AMI Retour de la Nature en Ville

A Orsay, le **28 MARS 2024**
David Ros
Sénateur-Maire

